

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 02-27-06-24****DATE DE CONVOCATION****21 JUIN 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-  
PREFECTURE****03 JUILLET 2024****DATE D’AFFICHAGE****03 JUILLET 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX  
SERVICES :****03 JUILLET 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 27****OBJET : COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, VAUCHEL, LI LUN YUK, CABARET, QUENTEL, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, SAVVA, DOMERGUE, BOURRIER, MOUHAMADMANSOUR,

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI  
Farid LAZAAR représenté par Jean-Paul MASCHERONI  
Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT représentée par Laurianne DANGUILHEN  
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX  
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE  
Lucie HERRERO représentée par Fathia GHANI REFOUFI

Absents non-représentés :

Thierry LAMY

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Suivant l'article L2121-14 du CGCT le conseil municipal élit un président de séance ;

Mme Fathia GHANI REFOUFI, élu président de séance présente le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 516 831.87 €,

Vu les articles L 2121-31 et L2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 20 juin 2024 ;

Oùï l'exposé du rapporteur,

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote du compte administratif 2023

Après en avoir délibéré à **22 voix POUR et 5 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS),**

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de **Mme Fathia GHANI REFOUFI**

**APPROUVE** le compte administratif 2023 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	11 731 060.62 €	2 425 613.10 €
Dépenses	12 712 566.62 €	3 083 174.51 €
Résultat N	-981 506.00 €	- 657 561.41 €
Résultat N-1	+1 498 337.87 €	+ 30 686.38 €
Résultat de clôture	+ 516 831.87 €	- 626 875.03 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire



*[Handwritten signature in blue ink]*